



EYZAHUT

en Drôme provençale

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON DIEULEFIT

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Arrondissement de NYONS
Commune d'EYZAHUT

Publié le
ID : 026-212601314-20241217-2024_12_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 décembre 2024
Convocation du 11 décembre 2024

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Membres présents à la séance

G. Bernard, C. Bochaton, M. Brezzo, J. Chabanas, C. Poncet, A. Ramousse, F. Simian

Absent : S. Giliotti,

Excusés : M. Aubert, MC Rey

Président de séance : F. Simian.

Secrétaire de séance : C. Poncet

Délibération 2024-12-07

Objet : Zone d'escalade

L'an deux mille vingt quatre le 17 décembre à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Lors de la visite de terrain du 16 avril 2024, la FFCAM et le club d'escalade Silex ont fait une demande d'extension du site actuel.

A ce jour, le site comporte 116 voies dont les cotations sont assez élevées.

La mairie a souhaité faire retirer des voies d'escalade trop proches de la zone de porte rouge, et cela a été réalisé depuis.

Le club souhaite agrandir la zone sur la partie droite de la falaise, à la suite de la zone actuelle.

Le conseil municipal avait exprimé le souhait de ne pas agrandir le site comme indiqué dans le procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2024.

Le conseil municipal par cette délibération décide, à l'unanimité de ne pas agrandir le site d'escalade.

Acte rendu exécutoire par la maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
La Maire,
Fabienne SIMIAN

